



Bureau du surintendant des  
institutions financières Canada

Bureau de l'actuaire en chef

Office of the Superintendent of  
Financial Institutions Canada

Office of the Chief Actuary

# **RAPPORT ACTUARIEL**

relatif aux

# **RENTES**

# **SUR L'ÉTAT**

**au 31 mars 2020**



Canada 

## Table des matières

	<b>Page</b>
<b>I. SOMMAIRE EXÉCUTIF .....</b>	<b>4</b>
<b>II. INTRODUCTION .....</b>	<b>6</b>
<b>III. DONNÉES .....</b>	<b>7</b>
<b>IV. MÉTHODES ET HYPOTHÈSES.....</b>	<b>9</b>
<b>V. RÉSULTATS .....</b>	<b>10</b>
<b>VI. EXPÉRIENCE.....</b>	<b>13</b>
<b>VII. OPINION ACTUARIELLE .....</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXE 1 – TYPES DE CONTRATS.....</b>	<b>15</b>
<b>ANNEXE 2 – DONNÉES SUR LES PARTICIPANTS .....</b>	<b>17</b>
<b>ANNEXE 3 – PROVENANCE DES DONNÉES.....</b>	<b>22</b>
<b>ANNEXE 4 – TABLES DE MORTALITÉ.....</b>	<b>23</b>
<b>ANNEXE 5 – HYPOTHÈSES DE RECHANGE POUR LES TAUX DE MORTALITÉ ET D'ACTUALISATION .....</b>	<b>25</b>

## Liste des tableaux

	<b>Page</b>
Tableau 1 Aperçu des résultats .....	4
Tableau 2 Multiplicateurs applicables aux montants des rentes différées .....	8
Tableau 3 Bilan .....	10
Tableau 4 Calcul de l'intérêt.....	11
Tableau 5 Ventilation du passif .....	12
Tableau 6 Gains (pertes).....	13
Tableau 7 Données – types de contrats 10-16 : Retraités – Rentes viagères.....	17
Tableau 8 Données – types de contrats 21-29 : Retraités – Rentes garanties.....	18
Tableau 9 Données – types de contrats 30-37 : Retraités – Rentes réversibles.....	19
Tableau 10 Données – types de contrats 50 & 80 : Retraités – Rentes certaines .....	19
Tableau 11 Données – type de contrat 60 : Retraités – Rentes temporaires.....	19
Tableau 12 Données – types de contrats 70-79 : Retraités – Rentes régressives .....	20
Tableau 13 Données – types de contrats 10-16 : Différés – Rentes viagères.....	20
Tableau 14 Données – types de contrats 21-24 : Différés – Rentes garanties.....	20
Tableau 15 Conciliation des participants.....	21
Tableau 16 Taux de mortalité .....	23
Tableau 17 Espérances de vie.....	24
Tableau 18 Ventilation du passif (avec mortalité ajustée pour l'expérience et taux d'actualisation de rechange) .....	26
Tableau 19 Échantillon des taux de mortalité (mortalité ajustée pour l'expérience) .....	27
Tableau 20 Réconciliation du passif actuariel (avec mortalité ajustée pour l'expérience et taux d'actualisation de rechange) .....	28
Tableau 21 Calcul de l'intérêt (avec mortalité ajustée pour l'expérience et taux d'intérêt de rechange)...	29

## I. Sommaire exécutif

### A. Objet du rapport

En conformité avec la section 15 de la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* (la « Loi sur l'augmentation »), une évaluation actuarielle a été effectuée au 31 mars 2020 afin de déterminer le passif actuariel et la situation financière du Compte des rentes sur l'État (le « compte »). La section 15 de la Loi sur l'augmentation stipule également que tout surplus ou déficit calculé lors de l'évaluation actuarielle doit être rapporté et, lorsqu'il s'agit d'un surplus, il doit être crédité au Fonds consolidé du revenu (FCR) du gouvernement fédéral et déduit du compte. En contrepartie, lorsqu'il y a un déficit, ce dernier doit être débité du FCR du gouvernement fédéral et crédité au compte.

### B. Données, méthodes et hypothèses

Les données sur les retraités, les bénéficiaires, les participants différés, les cotisations et les prestations payées ont été fournies par Emploi et Développement social Canada (EDSC) et par Service Canada. Elles sont colligées en utilisant les rapports électroniques disponibles sur le site internet sécurisé des rentes sur l'État. La direction des rentes sur l'État, située à Bathurst, agit à titre d'administrateur du régime et du site internet correspondant. Les données utilisées sont de source fiable. Après avoir effectué des tests sommaires, nous avons constaté que les données sont valides et suffisantes aux fins d'évaluation. Une description des types de contrats et un sommaire des données sont présentés aux annexes 1 et 2 de ce rapport. Le passif actuariel est la valeur actualisée des prestations futures attendues et est déterminé conformément aux normes de pratique actuarielle reconnues et aux hypothèses prescrites. Le paragraphe 3(4) du *Règlement relatif aux rentes sur l'État* (« Règlement ») stipule que le passif actuariel doit être déterminé en utilisant le taux d'intérêt annuel de 7 % et les taux de mortalité de la table de rente pour 1983, modifiée par l'échelle de projection G.

### C. Résultats

Le tableau suivant présente un sommaire des résultats de l'évaluation actuarielle au 31 mars 2020.

**Tableau 1 Aperçu des résultats**

	<b>Au 31 mars 2020</b>	
Actif		86 635 013 \$
Passif		85 407 162 \$
Surplus (déficit)		1 227 852 \$
	<b>Nombre</b>	<b>Rente annuelle moyenne</b>
Retraités	21 949	681 \$
Différés	101	1 548 \$
Total	22 050	685 \$

#### **D. Conclusion**

Le surplus de 1 227 852 \$ est crédité au FCR du gouvernement fédéral et déduit du compte. La prochaine évaluation sera effectuée au 31 mars 2021.

## II. Introduction

La *Loi relative aux rentes sur l'État* de 1908 est un des premiers éléments importants de la législation sociale au Canada. Elle avait pour but d'encourager les Canadiens et Canadiennes à se préparer financièrement pour leur retraite. Les rentes sur l'État étaient achetées soit par des individus ou par des employeurs qui souhaitaient offrir un régime de pensions à leurs employés.

Au cours des années 1960, d'autres programmes d'avantages sociaux, tels que la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Régime de pensions du Canada, ont pris de l'importance comme moyen d'offrir à la population canadienne un revenu de retraite de base. Reconnaissant que les retraités canadiens pouvaient désormais avoir accès à d'autres programmes sociaux ainsi qu'au secteur privé, le gouvernement a pris la décision de mettre fin à la vente de rentes sur l'État. En 1975, la vente de rentes sur l'État s'est terminée officiellement par une loi du Parlement. Cependant, les employeurs ont pu enregistrer de nouveaux employés à des contrats collectifs jusqu'en 1979. Les rentes sur l'État ne sont pas parrainées par le gouvernement; le gouvernement n'a donc pas de responsabilité en tant que fiduciaire. La seule obligation du gouvernement est de payer et de garantir les rentes souscrites en vertu des dispositions prévues aux contrats.

La direction des rentes sur l'État continue d'administrer les contrats actifs et ceux qui le seront, au nom des clients partout au Canada et dans le monde. Le compte n'est pas soumis aux lois et règlements fédéraux ou provinciaux de pensions. Seuls la *Loi relative aux rentes sur l'État*, la Loi sur l'augmentation et le Règlement s'appliquent. L'actif et le passif apparaissent dans les Comptes publics du gouvernement fédéral. L'actif est théorique et n'est soumis à aucune politique d'investissement ou mesure de performance.

Le Bureau de l'actuaire en chef, Bureau du surintendant des institutions financières Canada, a le mandat d'effectuer l'évaluation actuarielle annuelle du compte en date du 31 mars 2020. L'objectif de l'évaluation est la détermination du passif du compte, de son actif théorique ainsi que de son bilan financier, en se fondant sur les hypothèses prescrites.

### **III. Données**

#### **A. Données requises**

Étant donné que l'évaluation actuarielle quantifie à la fois l'actif et le passif, tous les détails sur les participants ainsi que sur les mouvements de trésorerie de l'année sont requis.

#### **B. Données sur les participants**

Les données de base sur les retraités, les bénéficiaires et les participants différés sont fournies par EDSC et Service Canada. Elles sont tirées du site sécurisé des rentes sur l'État, entretenu par la direction des rentes à Bathurst. Ce site permet de produire des rapports qui montrent toutes les informations des participants nécessaires afin d'établir le passif : numéro de certificat, date d'échéance, date de naissance et sexe des participants, conjoints et bénéficiaires, montant annuel et forme des rentes.

Les rapports utilisés sont le VY4741 pour les retraités (contrats en paiement) et le GY5642 pour les participants différés (participants dont la rente n'est pas encore en paiement).

##### *Notes sur les données VY4741 des retraités*

Des données supplémentaires sur les contrats en paiement doivent être obtenues par Service Canada relativement aux rentes payables aux conjoints à des taux autres que ceux fixés à 50 % ou 100 %, ainsi que pour les rentes régressives dont le montant diminue à une date spécifiée. Ceci est nécessaire puisque les données du rapport VY4741 ne montrent pas le montant adéquat pour les rentes réversibles et/ou régressives pour les contrats de type 29, 37 et 70-79.

De plus, certains participants doivent être ajoutés manuellement puisqu'ils ne sont pas capturés dans le rapport VY4741 en raison de validations internes effectuées à Bathurst. Les données concernant ce nombre limité de retraités sont extraites du rapport VY5141. Au 31 mars 2020, 32 ajouts ont ainsi été faits.

##### *Notes sur les données GY5642 des participants différés*

Suite à l'adoption de la Loi sur l'augmentation, l'accumulation du solde des comptes de cotisations se fait à raison de 7 % annuellement à partir du 1<sup>er</sup> avril 1975. Conséquemment, les multiplicateurs suivants doivent être appliqués aux montants des rentes annuelles originalement prévus aux contrats :

**Tableau 2 Multiplicateurs applicables aux montants des rentes différées**

Série de primes	Taux d'intérêt original	Multiplicateur
4	4,0 %	1,22
5	3,0 %	1,32
6	3,5 %	1,29
7	4,0 %	1,22
8	5,0 %	1,14

Ces multiplicateurs représentent l'augmentation entre le taux d'intérêt original applicable aux contrats et 7 %. Puisque les données des participants différés ne montrent que les rentes sans augmentation, ces multiplicateurs apportent les corrections nécessaires aux rentes.

Ces multiplicateurs sont le résultat d'une méthode voulant accorder une augmentation plus importante pour les contrats à taux d'intérêt plus faibles et vice-versa. L'objectif visé à l'époque était de répartir les augmentations le plus équitablement possible.

Une conciliation des montants de rentes ainsi que des statuts des participants avec le fichier de l'an dernier a été effectuée. Un sommaire des données des participants est dressé à l'annexe 2.

### **C. Données sur l'actif**

Les recettes comprennent les primes reçues, les fonds réclamés du FCR pour les participants précédemment introuvables, l'intérêt théorique accumulé et tout virement requis afin de combler le déficit actuariel le cas échéant. Les déboursés représentent le paiement des rentes acquises, la valeur de rachat des prestations de décès, les remboursements et retraits de primes et les virements au FCR pour tout surplus actuariel et pour les rentes non réclamées pour les participants introuvables.

Tous les rapports utilisés pour déterminer la valeur de l'actif sont fournis par EDSC.

Une liste montrant les noms ainsi qu'une brève description de ces rapports est dressée à l'annexe 3.

Les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont considérées suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation.



## IV. Méthodes et hypothèses

### A. Méthode d'évaluation du passif

Le passif actuariel est propre à deux catégories de participants : les retraités et les participants différés. Les retraités sont ceux pour qui les rentes sont en paiement au 31 mars 2020. Les participants différés sont ceux pour qui le paiement des rentes va débiter dans l'avenir. Le passif est la valeur actuarielle des rentes futures, obtenue en escomptant les prestations futures attendues avec intérêt et mortalité après la retraite.

### B. Hypothèses

Les hypothèses d'intérêt et de mortalité après la retraite applicables sont prescrites selon l'article 15 de la Loi sur l'augmentation et le paragraphe 3(4) du Règlement. Plus précisément, le passif doit être évalué au taux annuel de 7 % et selon les taux de mortalité de la table de rente pour 1983, modifiée par l'échelle de projection G publiée dans le document intitulé Transactions of the Society of Actuaries, vol. XXXV (1983), pages 882 et 883.

Ainsi, la table de mortalité de 1983 pour les rentes individuelles (IAM83) est utilisée pour les contrats individuels et la table de mortalité de 1983 pour les rentes collectives (GAM83) est utilisée pour les contrats collectifs. Dans les deux cas, une distinction est faite entre les hommes et les femmes et les tables sont améliorées de 15 ans selon l'échelle de projection G. De plus, afin d'assurer la cohérence avec la méthodologie employée pour développer ces tables de mortalité, la valeur du passif a été calculée d'après l'âge atteint (l'âge au dernier anniversaire) des participants à la date d'évaluation.

Des extraits des tables utilisées ainsi que les espérances de vie qui y sont reliées sont présentés à l'annexe 4 de ce rapport.

### C. Évaluation de l'actif

Étant donné que l'article 14 de la *Loi relative aux rentes sur l'État* stipule que les sommes reçues ou perçues sous le régime de cette loi font partie du FCR, l'actif est théorique. Chaque année, toute différence entre l'actif théorique et le passif calculé est soit créditée (dans le cas d'un surplus) ou déduite (dans le cas d'un déficit) du FCR avec une déduction ou un crédit correspondant au compte. Par conséquent, suite à ces ajustements, l'actif au 1<sup>er</sup> avril 2019 est équivalent au passif du 31 mars 2019. L'actif au 31 mars 2020 avant tout crédit ou déduction du FCR est obtenu en appliquant un taux d'intérêt de 7 % à l'actif au 1<sup>er</sup> avril 2019 et en tenant compte des recettes et déboursés, également ajustés au taux annuel de 7 %.

## V. Résultats

### A. Bilan

Le tableau suivant dresse un sommaire du bilan du compte pour les exercices financiers 2020 et 2019.

**Tableau 3 Bilan**

Exercice financier	2019 – 2020		2018 – 2019	
<b>Actif au 1<sup>er</sup> avril</b>	<b>96 301 548</b>	<b>\$</b>	<b>107 780 133</b>	<b>\$</b>
<u>RECETTES</u>				
Intérêt au 31 mars	6 141 971	\$	6 877 815	\$
Cotisations pour rentes différées (primes)	72		135	
Rentes non réclamées recouvrées du FCR	32 306		509	
<b>TOTAL</b>	<b>6 174 349</b>		<b>6 878 459</b>	
<u>DÉBOURSÉS</u>				
Rentes versées				
Rentes aux retraités et bénéficiaires	15 715 870	\$ <sup>1</sup>	17 413 284	\$ <sup>2</sup>
Valeurs de rachat	<u>33 096</u>		<u>56 395</u>	
Total des rentes versées	15 748 966		17 469 679	
Sommes remboursées	7 895		29 505	
Valeurs transférées au FCR (retraités et différés)	<u>84 023</u>		<u>59 227</u>	
<b>TOTAL</b>	<b>15 840 884</b>		<b>17 558 412</b>	
<b>RECETTES MOINS DÉBOURSÉS</b>	<b>(9 666 535)</b>	<b>\$</b>	<b>(10 679 953)</b>	<b>\$</b>
<b>Actif au 31 mars</b>	<b>86 635 013</b>	<b>\$</b>	<b>97 100 180</b>	<b>\$</b>
<b>Surplus déduit du compte et crédité au FCR</b>	<b>(1 227 852)</b>	<b>\$</b>	<b>(798 632)</b>	<b>\$</b>
<b>Actif net au 31 mars</b>	<b>85 407 162</b>	<b>\$</b>	<b>96 301 548</b>	<b>\$</b>
<b>Passif actuariel au 31 mars</b>	<b>85 407 162</b>	<b>\$</b>	<b>96 301 548</b>	<b>\$</b>

<sup>1</sup> Inclut un total de 40 088\$ pour les rentes versées et les paiements rétroactifs des participants recouverts du FCR en 2019-2020. De plus, 10 136\$ de 40 088\$ est un paiement fait en trop qui a été versé à un participant qui n'a pas été recouvert ou transféré aux comptes débiteurs en date du 31 mars 2020.

<sup>2</sup> Incluant un total de 612\$ pour les rentes versées et les paiements rétroactifs des participants recouverts du FCR en 2018-2019

## B. Calcul de l'intérêt

Le tableau suivant montre le calcul de l'intérêt théorique de 7 % annuel crédité au compte pour les exercices financiers 2020 et 2019 :

**Tableau 4 Calcul de l'intérêt**

Exercice financier	2019 – 2020		2018 – 2019	
<u>PARTICIPANTS RETRAITÉS</u>				
Intérêt sur :				
l'actif prescrit au 1 <sup>er</sup> avril de l'année précédente	6 594 020	\$	7 361 944	\$
les rentes venant à échéance	64 969		57 384	
les recouvrements du FCR	1 302		0	
moins intérêt sur :				
les rentes payées	(598 832)		(659 318)	
les valeurs de rachat	(639)		(2 104)	
les transferts au FCR	0		0	
<b>TOTAL POUR LES RETRAITÉS</b>	<b>6 060 820</b>		<b>6 757 906</b>	
<u>PARTICIPANTS DIFFÉRÉS</u>				
Intérêt sur :				
l'actif prescrit au 1 <sup>er</sup> avril de l'année précédente	147 089		182 665	
les primes	1		3	
les recouvrements du FCR	18		15	
moins intérêt sur :				
les rentes venant à échéance	(64 969)		(57 384)	
les remboursements	(660)		(5 390)	
les transferts au FCR	(328)		(0)	
<b>TOTAL POUR LES DIFFÉRÉS</b>	<b>81 151</b>	<b>\$</b>	<b>119 909</b>	<b>\$</b>
<b>TOTAL DE L'INTÉRÊT</b>	<b>6 141 971</b>	<b>\$</b>	<b>6 877 815</b>	<b>\$</b>

### C. Ventilation du passif

Le tableau suivant montre le passif actuariel du compte attribuable à chaque catégorie de participants, au 31 mars 2020 et 2019.

**Tableau 5 Ventilation du passif**

Exercice financier	Types de contrats	2019 – 2020	2018 – 2019
<u>PARTICIPANTS RETRAITÉS</u>			
Hommes, rentes viagères	10–16	41 336 309 \$	47 195 833 \$
Femmes, rentes viagères	10–16	21 911 561	23 955 194
Hommes, rentes avec garanties	21–29	9 948 624	10 940 463
Femmes, rentes avec garanties	21–29	5 126 150	5 418 757
Rentes réversibles	30–37	4 662 986	5 600 361
Rentes coordonnées avec la SV	70–79	729 029	847 531
Rentes certaines	50, 80	208 146	222 402
Rentes temporaires	60	4 160	7 413
Paiements en suspens		13 309	12 324
<b>TOTAL POUR LES RETRAITÉS</b>		<b>83 940 273</b>	<b>94 200 279</b>
<u>PARTICIPANTS DIFFÉRÉS</u>			
Rentes viagères	10	41 602	94 781
Hommes, rentes avec garanties	21-24	887 815	1 293 201
Femmes, rentes avec garanties	21-24	484 366	665 350
Remboursements en cours		1 814	0
Comptes en suspens	Compte 721	51 293	47 937
<b>TOTAL POUR LES DIFFÉRÉS</b>		<b>1 466 889</b>	<b>2 101 269</b>
<b>PASSIF ACTUARIEL TOTAL</b>		<b>85 407 162 \$</b>	<b>96 301 548 \$</b>

## VI. Expérience

### A. Analyse de l'expérience

Étant donné qu'il n'y a plus de nouveaux contrats achetés sous la *Loi relative aux rentes sur l'État*, la principale source de gains et pertes est la mortalité. Elle comprend les changements aux paiements attendus dans le futur suite au décès ou à la survie des retraités et la différence entre les prestations attendues et les prestations payées au cours de l'année.

Le tableau suivant montre l'évolution du surplus entre le 31 mars 2019 et le 31 mars 2020.

**Tableau 6 Gains (pertes)**

<b>Surplus au 31 mars 2019</b>	-
Primes versées avec intérêt	73 \$
Mortalité des retraités	1 279 317
Participants différés – retraites, mortalité, remboursements	(19 827)
Transferts du FCR et autres modifications de données	(31 711)
<b>Surplus au 31 mars 2020</b>	<b>1 227 852 \$</b>

### B. Hypothèses de rechange aux fins des états financiers du compte

#### *Mortalité*

Suite à une vérification externe du compte au 31 mars 2014, EDSC a demandé au Bureau de l'actuaire en chef d'effectuer une étude sur l'expérience de mortalité et d'inclure le montant du passif actuariel calculé avec des taux de mortalité ajustés pour l'expérience dans les Rapports actuariels futurs relatifs aux Rentes sur l'État.

#### *Taux d'actualisation*

Afin de favoriser une plus grande comparabilité avec les autres régimes de retraite de la fonction publique qui font partie des Comptes publics du Canada, le passif présenté dans les états financiers du compte est mesuré en utilisant un taux d'actualisation différent du taux d'intérêt prescrit de 7%. Le taux d'actualisation est déterminé en utilisant une courbe de rendement qui est basée sur les rendements du marché des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor à la fin de la période considérée.

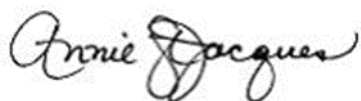
Le passif au 31 mars 2020 en utilisant la mortalité ajustée pour l'expérience et le taux d'actualisation de rechange est de 114,8 millions de dollars. Il s'agit de 29,4 millions de dollars de plus qu'en utilisant les hypothèses prescrites. Plus de détails sont présentés à l'annexe 5.

## VII. Opinion actuarielle

À notre avis, compte tenu du fait que le rapport a été préparé en vertu de la *Loi relative aux rentes sur l'État* et de la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* :

- les données sur lesquelles s'appuie le rapport sont suffisantes et fiables aux fins de ce rapport;
- les hypothèses qui ont été utilisées répondent aux exigences légales;
- les méthodes utilisées sont pertinentes aux fins de ce rapport;
- au 31 mars 2020, il y a un surplus de 1 227 852 \$. Ce surplus est crédité au Fonds consolidé du revenu du gouvernement fédéral et déduit du Compte des rentes sur l'État.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. À la date de signature de ce rapport, nous n'avons pris connaissance d'aucun événement qui aurait une incidence matérielle sur les résultats présentés dans ce rapport au 31 mars 2020.



---

Annie St-Jacques  
Fellow de l'Institut canadien des actuaires  
Bureau de l'actuaire en chef, BSIF



---

Thierry Truong  
Fellow de l'Institut canadien des actuaires  
Bureau de l'actuaire en chef, BSIF



---

Alice Chiu  
Associée de l'Institut canadien des actuaires  
Bureau de l'actuaire en chef, BSIF

Ottawa (Canada)  
Le 2 octobre 2020

## Annexe 1 – Types de contrats

Cette annexe décrit les dispositions des rentes telles que spécifiées en vertu des contrats :

**Rente viagère ordinaire :** Après la date d'entrée en vigueur, cette rente est payable tant et aussi longtemps que le retraité est vivant; toutefois, à son décès, la rente cesse immédiatement et il n'y a pas de prestations de décès.

**Rente viagère garantie :** La rente est payable pendant la vie entière du retraité et, en cas de décès, pendant la période garantie (5, 10, 15 ou 20 ans) restante.

**Rente de survivant éventuel :** Cette rente est établie en tenant compte de deux vies. La rente est payable au titulaire principal tant et aussi longtemps qu'il ou elle vit. Au décès du titulaire principal, la rente est payable à la personne survivante et ce, jusqu'à son décès.

**Rente réversible :** La différence entre cette rente et la rente de survivant éventuel est la suivante : avec cette rente, les arrrages sont payables aux deux parties. Après le décès d'une des deux personnes, la rente devient payable à la personne survivante jusqu'à son décès.

**Option régressive :** Les modalités de la rente à montant régressif prévoient le versement au retraité qui a atteint ou dépassé 50 ans, d'un arrrage supérieur ou accéléré, jusqu'au moment où le retraité atteint 65 ans. À 65 ans, la rente diminue d'une somme équivalente au montant des prestations de la Sécurité de la vieillesse en vigueur à la date d'échéance. La rente est payable à vie et des prestations de décès peuvent être versées pendant la durée de la période garantie, le cas échéant.

Description selon le type de contrat :

### Rentes viagères - sans garantie (10 – 16)

10. Ordinaire
11. Garantie expirée: types initiaux 21 – 24
12. Types initiaux 30, 35, 36, 37: co-titulaire décédé
13. Type initial 31: suite au décès d'un des titulaires
14. Type initial 70: après régression
15. Type initial 79 (après régression), type initial 29 (garantie expirée) ou types initiaux 71-74 (fin de garantie coïncidant avec la régression)
16. Types initiaux 36, 37, après réduction et réversion au retraité survivant

### Rentes viagères - avec garantie (21 – 29)

21. Garantie 5 ans
22. Garantie 10 ans
23. Garantie 15 ans
24. Garantie 20 ans
29. Types initiaux 71-74, après régression mais avant la fin de la garantie

**Rentes réversibles - sans garanties (30 – 37)**

- 30. Ordinaire, 100 % réversible au dernier survivant
- 31. 100 % réversible au dernier survivant, garantie expirée
- 35. Rente de survivant éventuel (100 %)
- 36. Rente de survivant éventuel réduisant de moitié au décès du titulaire principal (50 %)
- 37. Rente de survivant éventuel réduisant d'un autre montant au décès du titulaire principal

**Rentes certaines (50 & 80)**

- 50. Certaine avec montant constant (incluant type original 80 après réduction)
- 80. Certaine dont le montant diminue à une date spécifiée

**Rentes temporaires (60)**

- 60. Temporaire

**Rentes régressives (réduction du montant à une date spécifiée) (70- 79)**

- 70. Ordinaire, régressive
- 71. Garantie 5 ans, régressive
- 72. Garantie 10 ans, régressive
- 73. Garantie 15 ans, régressive
- 74. Garantie 20 ans, régressive
- 79. Types initiaux 71-74, garantie expirée avant la réduction



## Annexe 2 – Données sur les participants

### A. Participants retraités

**Tableau 7 Données – types de contrats 10-16 : Retraités – Rentes viagères**

ÂGE		HOMMES	FEMMES	TOTAL
50-59	Rente moyenne	550	737	674
	Nombre	5	10	15
	Âge moyen	58,2	58,0	58,1
60-69	Rente moyenne	870	852	860
	Nombre	91	114	205
	Âge moyen	66,2	66,5	66,4
70-79	Rente moyenne	751	660	712
	Nombre	1 224	916	2 140
	Âge moyen	76,4	75,7	76,1
80-89	Rente moyenne	642	552	616
	Nombre	7 259	2 909	10 168
	Âge moyen	85,0	85,1	85,1
90-100	Rente moyenne	706	547	645
	Nombre	4 190	2 624	6 814
	Âge moyen	92,9	93,6	93,2
100 +	Rente moyenne	689	523	588
	Nombre	73	115	188
	Âge moyen	102,2	102,6	102,4
<b>Rente moyenne totale</b>		675	570	639
<b>Nombre total</b>		12 842	6 688	19 530
<b>Âge moyen</b>		86,7	87,1	86,9

**Tableau 8 Données – types de contrats 21-29 : Retraités – Rentes garanties**

ÂGE		HOMMES	FEMMES	TOTAL
50-59	Rente moyenne	3 444	3 791	3 543
	Nombre	5	2	7
	Âge moyen	56,6	58,5	57,1
	Garantie moyenne	15,1	10,8	13,9
60-69	Rente moyenne	2 036	1 836	1 953
	Nombre	196	139	335
	Âge moyen	66,6	66,2	66,4
	Garantie moyenne	9,2	8,1	8,7
70-79	Rente moyenne	1 251	1 059	1 196
	Nombre	510	206	716
	Âge moyen	74,6	73,8	74,4
	Garantie moyenne	4,6	5,0	4,7
80-89	Rente moyenne	969	938	963
	Nombre	47	11	58
	Âge moyen	81,8	81,6	81,8
	Garantie moyenne	1,7	1,9	1,7
<b>Rente moyenne totale</b>		1 451	1 372	1 426
<b>Nombre total</b>		758	358	1 116
<b>Âge moyen</b>		72,8	71,0	72,3
<b>Garantie moyenne totale</b>		5,7	6,1	5,8

**Tableau 9 Données – types de contrats 30-37 : Retraités – Rentes réversibles**

ÂGE		HOMMES	FEMMES	TOTAL
60-69	Rente moyenne	1 813	-	1 813
	Nombre	2	-	2
	Âge moyen	67,5	-	67,5
	Âge moyen du conjoint	66,5	-	66,5
	Pourcentage moyen de réversion au conjoint	100 %	-	100 %
70-79	Rente moyenne	390	265	385
	Nombre	78	3	81
	Âge moyen	77,6	77,0	77,5
	Âge moyen du conjoint	74,7	78,3	74,9
	Pourcentage moyen de réversion au conjoint	82 %	100 %	83 %
80-89	Rente moyenne	546	230	538
	Nombre	898	21	919
	Âge moyen	84,5	83,1	84,5
	Âge moyen du conjoint	81,6	82,4	81,6
	Pourcentage moyen de réversion au conjoint	73 %	64 %	72 %
90 +	Rente moyenne	754	2 099	760
	Nombre	214	1	215
	Âge moyen	92,1	96,0	92,1
	Âge moyen du conjoint	87,9	96,0	87,9
	Pourcentage moyen de réversion au conjoint	75 %	100 %	75 %
<b>Rente moyenne totale</b>		575	309	569
<b>Nombre total</b>		1 192	25	1 217
<b>Âge moyen</b>		85,4	82,9	85,4
<b>Âge moyen du conjoint</b>		82,2	82,4	82,2
<b>Pourcentage moyen de réversion au conjoint total</b>		74 %	70 %	74 %

**Tableau 10 Données – types de contrats 50 & 80 : Retraités – Rentes certaines**

Rente moyenne	1 185
Nombre	53
Période certaine moyenne	3,84

**Tableau 11 Données – type de contrat 60 : Retraités – Rentes temporaires**

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Rente moyenne	583	781	682
Nombre	2	2	4
Âge moyen	63,0	64,0	63,5
Période moyenne	2,0	1,0	1,5

**Tableau 12 Données – types de contrats 70-79 : Retraités – Rentes régressives**

	<b>HOMMES</b>	<b>FEMMES</b>	<b>TOTAL</b>
Rente moyenne	3 352	4 530	3 962
Nombre	14	15	29
Rente réduite moyenne	1 702	1 620	1 660
Âge moyen	62,0	62,0	62,0

## B. Participants différés

**Tableau 13 Données – types de contrats 10-16 : Différés – Rentes viagères**

	<b>TOTAL</b>
Rente moyenne	3 202
Nombre	2
Âge moyen	65,0

**Tableau 14 Données – types de contrats 21-24 : Différés – Rentes garanties**

	<b>HOMMES</b>	<b>FEMMES</b>	<b>TOTAL</b>
Rente moyenne	1 704	1 223	1 514
Nombre	60	39	99
Âge moyen	61,8	61,2	61,6
Garantie moyenne	14,9	14,2	14,6

## C. Conciliation des participants

**Tableau 15 Conciliation des participants**

<b>RETRAITÉS</b>							
<b>Types de contrats</b>	<b>10-16</b>	<b>21-29</b>	<b>30-37</b>	<b>50&amp;80</b>	<b>60</b>	<b>70-79</b>	<b>Total</b>
Nombre au 31 mars 2019	21 846	1 268	1 405	70	5	34	24 628
Échéances	3	26	0	0	0	2	31
Transferts de/vers d'autres types de contrats	341	(169)	(174)	9	0	(7)	0
Décès ou rentes expirées <sup>1</sup>	(2 666)	(9)	(14)	(24)	(1)	0	(2 714)
Transferts, nets du FCR <sup>2</sup>	5	0	0	(2)	0	0	3
changement de données	1	0	0	0	0	0	1
<b>Nombre au 31 mars 2020</b>	<b>19 530</b>	<b>1 116</b>	<b>1 217</b>	<b>53</b>	<b>4</b>	<b>29</b>	<b>21 949</b>
<b>DIFFÉRÉS</b>							
Nombre au 31 mars 2019							<b>141</b>
Échéances							(31)
Décès ou remboursements							(7)
Transferts, nets du FCR							(2)
<b>Nombre au 31 mars 2020</b>							<b>101</b>

<sup>1</sup> Les 2 714 décès ou rentes expirées sont composés de 1 854 participants avec un contrat collectif et 860 participants avec un contrat individuel.

<sup>2</sup> Les 3 transfert net du FCR sont des contrats individuels.

## **Annexe 3 – Provenance des données**

### **Rapports requis**

Les rapports suivants sont utilisés pour produire l'évaluation actuarielle du Compte des rentes sur l'État. Les principaux rapports sont fournis par EDSC et Service Canada.

### **Données sur les participants**

VY4741P1: Données de base sur les retraités

VY5141: Retraités à ajouter manuellement (Données de base à compléter à partir du rapport VY4742P1)

GY5642: Données de base sur les différés

Service Canada fournit également les montants de rente adéquats pour les types de contrats 16, 37, 70-79 et 29, ainsi que de l'information supplémentaire pour les types de contrats 50 et 80. Ces données incluent: montants de rentes et rentes réduites lorsqu'applicable, date de réduction et date de paiement final. Même si le passif total pour les types de contrats 50 et 80 est tiré directement du rapport VY5141, nous devons les reproduire individuellement aux fins de calcul de gains et pertes.

### **Données sur l'actif**

VM3942 : Prestations payées aux retraités et échéances par période

GY5646, GM4741 et GM4742 : Données relatives aux remboursements

Les primes payées nous sont fournies par la Division de la comptabilité des rentes de EDSC.

Les prestations payées nous sont fournies par la Division de la comptabilité des rentes de EDSC.

Les rapports mensuels VM3942 sont extraits aux fins de conciliation avec les chiffres de la Division de la comptabilité des rentes. Ces derniers sont utilisés pour le bilan. Les rapports mensuels GM4741 et GM4742 doivent être extraits séparément pour les contrats collectifs et individuels.

### **Autres informations**

EDSC fournit également les montants pour les comptes en suspens (GY5644 et GR3442), les remboursements en cours (GY5941) et les paiements en suspens (VY5443).

## Annexe 4 – Tables de mortalité

### Projection de la mortalité

L'hypothèse de mortalité applicable est prescrite selon l'article 15 de la Loi sur l'augmentation et le paragraphe 3(4) du Règlement. Les taux de mortalité doivent suivre la table de rente pour 1983, modifiée par l'échelle de projection G publiée dans le document intitulé Transactions of the Society of Actuaries, vol, XXXV (1983), pages 882 et 883, DORS/97-495, art, 2.

Ainsi, la table IAM83 est utilisée pour les contrats individuels et la table GAM83 est utilisée pour les contrats collectifs. Dans les deux cas, une distinction est faite entre les hommes et les femmes et les tables sont améliorées de 15 ans selon l'échelle de projection G. De plus, afin d'assurer la cohérence avec la méthodologie employée pour développer ces tables de mortalité, la valeur du passif a été calculée d'après l'âge atteint (l'âge au dernier anniversaire) des participants à la date d'évaluation.

Le tableau suivant montre les taux de mortalité ainsi que les valeurs de l'échelle G pour des âges atteints donnés.

**Tableau 16 Taux de mortalité**

ÂGE	GAM83 ORIGINALE		IAM83 ORIGINALE		ÉCHELLE DE PROJECTION G		GAM83 PROJETÉE		IAM83 PROJETÉE	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
10	0,000293	0,000096	0,000382	0,000141	0,007500	0,012000	0,000262	0,000080	0,000341	0,000118
15	0,000325	0,000140	0,000435	0,000188	0,002200	0,007000	0,000314	0,000126	0,000421	0,000169
20	0,000377	0,000189	0,000505	0,000260	0,001400	0,005000	0,000369	0,000175	0,000494	0,000241
25	0,000464	0,000253	0,000622	0,000349	0,001000	0,006500	0,000457	0,000229	0,000613	0,000316
30	0,000607	0,000342	0,000759	0,000441	0,004900	0,010500	0,000564	0,000292	0,000705	0,000376
35	0,000860	0,000476	0,000917	0,000545	0,015000	0,018500	0,000686	0,000360	0,000731	0,000412
40	0,001238	0,000665	0,001341	0,000742	0,020000	0,022500	0,000914	0,000473	0,000990	0,000527
45	0,002183	0,001010	0,002399	0,001122	0,018500	0,021000	0,001650	0,000735	0,001813	0,000816
50	0,003909	0,001647	0,004057	0,001830	0,017500	0,020000	0,003000	0,001216	0,003113	0,001352
55	0,006131	0,002541	0,005994	0,002891	0,016000	0,018500	0,004813	0,001920	0,004706	0,002185
60	0,009158	0,004241	0,008338	0,004467	0,015000	0,017500	0,007300	0,003254	0,006647	0,003428
65	0,015592	0,007064	0,012851	0,007336	0,015000	0,017500	0,012429	0,005420	0,010244	0,005629
70	0,027530	0,012385	0,021371	0,011697	0,013500	0,017500	0,022452	0,009504	0,017429	0,008976
75	0,044597	0,023992	0,035046	0,020127	0,012500	0,016000	0,036929	0,018836	0,029020	0,015802
80	0,074070	0,042945	0,057026	0,036395	0,012500	0,015000	0,061334	0,034234	0,047220	0,029013
85	0,114836	0,069918	0,090987	0,065518	0,012500	0,015000	0,095090	0,055736	0,075342	0,052228
90	0,166307	0,111750	0,134887	0,113605	0,011000	0,013500	0,140882	0,091139	0,114265	0,092652
95	0,234086	0,182419	0,191214	0,174228	0,010000	0,012500	0,201328	0,151052	0,164455	0,144269
100	0,319185	0,295187	0,270906	0,239215	0,004000	0,005000	0,300561	0,273806	0,255099	0,221888
105	0,469531	0,487816	0,405278	0,353414	0,000000	0,000000	0,469531	0,487816	0,405278	0,353414
110	1,000000	1,000000	0,634814	0,584462	0,000000	0,000000	1,000000	1,000000	0,634814	0,584462

## Espérances de vie

Le tableau suivant montre l'espérance de vie sous l'hypothèse de mortalité décrite ci-haut pour des âges atteints donnés.

**Tableau 17 Espérances de vie**

ÂGE	GROUPE		INDIVIDUEL	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
15	65,4	71,8	67,1	72,2
20	60,5	66,8	62,2	67,3
25	55,6	61,9	57,4	62,4
30	50,7	57,0	52,5	57,5
35	45,9	52,1	47,7	52,6
40	41,0	47,2	42,9	47,7
45	36,2	42,3	38,1	42,8
50	31,6	37,5	33,5	38,0
55	27,1	32,7	29,1	33,3
60	22,8	28,1	24,8	28,7
65	18,7	23,6	20,7	24,3
70	15,0	19,3	16,9	20,0
75	11,8	15,3	13,5	16,0
80	9,1	11,9	10,5	12,4
85	7,0	9,1	8,1	9,3
90	5,3	6,6	6,2	6,9
95	4,0	4,6	4,6	5,1
100	2,8	2,9	3,2	3,6
105	1,9	1,9	2,2	2,5
110	1,0	1,0	1,5	1,6



## **Annexe 5 – Hypothèses de rechange pour les taux de mortalité et d'actualisation**

### **Taux de mortalité**

Les taux de mortalité ajustés pour l'expérience sont basés sur les hypothèses de mortalité des bénéficiaires d'une pension de retraite du Régime de pensions du Canada développées pour le 30<sup>e</sup> Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada au 31 décembre 2018. Ces taux ont ensuite été ajustés en utilisant un facteur de majoration de 3 % pour les hommes et de 4 % pour les femmes.

Les taux de mortalité ajustés pour l'expérience sont différents à ceux utilisés dans le Rapport actuariel relatif aux rentes sur l'État au 31 mars 2019. Le changement aux taux de mortalité ajustés pour l'expérience (du 27<sup>e</sup> Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada au 30<sup>e</sup> Rapport actuariel) se traduit par une augmentation au passif actuariel au 31 mars 2020 de 61 801 dollars.

### **Taux d'actualisation**

Les taux annuels d'actualisation de rechange utilisés pour calculer le passif sont de 0,93 % au 31 mars 2020 et de 1,72 % au 31 mars 2019. Ils sont déterminés selon l'approche d'une courbe de rendement. Selon cette approche, le taux d'actualisation correspond à un taux d'actualisation constant équivalent basé sur une courbe de rendement et les flux de trésorerie projetés. La courbe de rendement est basée sur les rendements du marché des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor à la fin de la période considérée. La banque du Canada développe et publie mensuellement une courbe de rendement coupon zéro du gouvernement du Canada<sup>1</sup>.

Le tableau 18 présente les passifs selon les taux de mortalité ajustés selon l'expérience et le taux d'actualisation de rechange, tandis que le tableau 19 présente un échantillon des taux de mortalité ajustés selon l'expérience à différents âges et pour différentes années.

---

<sup>1</sup> La méthodologie pour développer cette courbe de rendement est présentée sur le site Web de la Banque du Canada (<https://www.banqueducanada.ca/2004/12/document-de-travail-2004-48/>).

**Tableau 18 Ventilation du passif (avec mortalité ajustée pour l'expérience<sup>1</sup> et taux d'actualisation de rechange<sup>2</sup>)**

Exercice financier	Types de contrats	2019 – 2020	2018 – 2019
<u>PARTICIPANTS RETRAITÉS</u>			
Hommes, rentes viagères	10 – 16	50 924 126 \$	55 793 425 \$
Femmes, rentes viagères	10 – 16	27 593 817	28 838 480
Hommes, rentes avec garanties	21 – 29	16 302 027	16 650 613
Femmes, rentes avec garanties	21 – 29	8 767 338	8 574 246
Rentes réversibles	30 – 37	6 259 168	7 208 019
Rentes coordonnées avec la SV	70 – 79	1 286 407	1 362 293
Rentes certaines	50, 80	252 646	257 698
Rentes temporaires	60	3 297	6 823
Paiements en suspens		13 309	12 324
<b>TOTAL POUR LES RETRAITÉS</b>		<b>111 402 135</b>	<b>118 703 921</b>
<u>PARTICIPANTS DIFFÉRÉS</u>			
Rentes viagères	10	96 267	179 053
Hommes, rentes avec garanties	21 - 24	2 071 164	2 637 515
Femmes, rentes avec garanties	21 - 24	1 138 568	1 374 095
Remboursements en cours		1 814	0
Comptes en suspens	Compte 721	51 293	47 937
<b>TOTAL POUR LES DIFFÉRÉS</b>		<b>3 359 106</b>	<b>4 238 599</b>
<b>PASSIF ACTUARIEL TOTAL</b>		<b>114 761 241 \$</b>	<b>122 942 521 \$</b>

<sup>1</sup> En utilisant les hypothèses de mortalité pour les bénéficiaires du RPC (avec facteur de majoration approprié) basées sur le 30<sup>e</sup> Rapport actuariel du RPC pour l'année 2019-2020 et le 27<sup>e</sup> Rapport actuariel du RPC pour l'année 2018-2019.

<sup>2</sup> En utilisant l'approche d'une courbe de rendement basée sur les rendements du marché des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor à la fin de la période considérée (le taux d'actualisation constant est de 1,72% au 31 mars 2019 et de 0,93% au 31 mars 2020).

**Tableau 19 Échantillon des taux de mortalité (mortalité ajustée pour l'expérience)**

ÂGE	Hommes				Femmes			
	2020-21	2030-31	2040-41	2050-51	2020-21	2030-31	2040-41	2050-51
50	0,002815	0,002492	0,002295	0,002118	0,001941	0,001770	0,001632	0,001506
55	0,004266	0,003711	0,003416	0,003153	0,002877	0,002579	0,002377	0,002194
60	0,005466	0,004641	0,004274	0,003937	0,002862	0,002510	0,002311	0,002134
65	0,010972	0,009338	0,008589	0,007921	0,006704	0,005887	0,005424	0,005008
70	0,012674	0,014104	0,012975	0,011975	0,011570	0,010274	0,009476	0,008741
75	0,027096	0,023257	0,021404	0,019753	0,018835	0,016788	0,015476	0,014286
80	0,045562	0,039054	0,035940	0,033179	0,032650	0,028914	0,026642	0,024599
85	0,082427	0,070734	0,065096	0,060080	0,059344	0,051968	0,047849	0,044154
90	0,147369	0,129035	0,120879	0,113578	0,109053	0,096382	0,090297	0,084828
95	0,240491	0,221954	0,212855	0,203833	0,197817	0,182295	0,174643	0,167259
100	0,356993	0,341898	0,332599	0,323295	0,306700	0,292883	0,284438	0,276393
105	0,481930	0,472348	0,466106	0,460284	0,425853	0,416587	0,410482	0,405095
110	0,601201	0,601674	0,602047	0,602149	0,546828	0,547097	0,547996	0,547831
115	0,684756	0,684780	0,684855	0,684878	0,635888	0,636104	0,636349	0,636309
120	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000

Le tableau suivant montre la réconciliation du passif actuariel entre le 31 mars 2019 et le 31 mars 2020.

**Tableau 20 Réconciliation du passif actuariel (avec mortalité ajustée pour l'expérience<sup>1</sup> et taux d'actualisation de rechange<sup>2</sup>)**

Exercice financier	2019 – 2020		2018 – 2019	
<b>PASSIF AU 1<sup>er</sup> AVRIL</b>	<b>122 942 521</b>	<b>\$</b>	<b>134 645 884</b>	<b>\$</b>
Intérêt accru	1 966 276	\$	2 626 096	\$
Cotisations	72		135	
Rentes récupérées	32 306		509	
Rentes versées	(15 748 966) <sup>3</sup>		(17 469 679) <sup>4</sup>	
Remboursements de prime et autre	(7 895)		(29 505)	
Rentes non réclamées	(84 023)		(59 227)	
Changement aux hypothèses de mortalité	61 801		0	
Changement au taux d'actualisation <sup>5</sup>	5 944 491		2 992 752	
Expérience	(345 342)		235 556	
<b>PASSIF AU 1<sup>er</sup> AVRIL</b>	<b>114 761 241</b>	<b>\$</b>	<b>122 942 521</b>	<b>\$</b>

<sup>1</sup> En utilisant les hypothèses de mortalité pour les bénéficiaires du RPC (avec facteur de majoration approprié) basées sur le 30<sup>e</sup> Rapport actuariel du RPC pour l'année 2019-2020 et le 27<sup>e</sup> Rapport actuariel du RPC pour l'année 2018-2019.

<sup>2</sup> En utilisant l'approche d'une courbe de rendement basée sur les rendements du marché des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor à la fin de la période considérée (le taux d'actualisation constant est de 1,72% au 31 mars 2019 et de 0,93% au 31 mars 2020).

<sup>3</sup> Comprend des paiements rétroactifs de rente totalisant 40 088 \$ (y compris un paiement fait en trop de 10 136 \$) pour les membres qui ont été recouverts du FCR en 2019-2020, et des paiements de valeur de rachat de 33 096 \$.

<sup>4</sup> Comprend des paiements rétroactifs de rente totalisant 612 \$ pour les membres qui ont été recouverts du FCR en 2018-2019, et des paiements de valeur de rachat de 56 395 \$.

<sup>5</sup> Le taux d'actualisation pour calculer le passif a changé de 2,10% en 2017-2018 à 1,72% en 2018-2019 et à 0,93% en 2019-2020 basé sur l'approche d'une courbe de rendement.

Le tableau suivant montre le calcul de l'intérêt pour les exercices financiers 2020 et 2019.

**Tableau 21 Calcul de l'intérêt (avec mortalité ajustée pour l'expérience<sup>1</sup> et taux d'intérêt de rechange<sup>2</sup>)**

Exercice financier	2019 – 2020	2018 – 2019
<b><u>PARTICIPANTS RETRAITÉS</u></b>		
Intérêt sur :		
l'actif prescrit au 1 <sup>er</sup> avril de l'année précédente	2 041 707 \$	2 721 129 \$
les rentes venant à échéance	15 708	16 983
les recouvrements du FCR	323	0
moins intérêt sur :		
les rentes payées	(148 096)	(197 680)
les valeurs de rachat	(159)	(637)
les transferts au FCR	0	0
<b>TOTAL POUR LES RETRAITÉS</b>	<b>1 909 483</b>	<b>2 539 795</b>
<b><u>PARTICIPANTS DIFFÉRÉS</u></b>		
Intérêt sur :		
l'actif prescrit au 1 <sup>er</sup> avril de l'année précédente	72 904	106 435
les primes	0	1
les recouvrements du FCR	5	4
moins intérêt sur :		
les rentes venant à échéance	(15 708)	(16 983)
les remboursements	(326)	(3 156)
les transferts au FCR	(82)	0
<b>TOTAL POUR LES DIFFÉRÉS</b>	<b>56 793 \$</b>	<b>86 301 \$</b>
<b>TOTAL DE L'INTÉRÊT</b>	<b>1 966 276 \$</b>	<b>2 626 096 \$</b>

<sup>1</sup> En utilisant les hypothèses de mortalité pour les bénéficiaires du RPC (avec facteur de majoration approprié) basées sur le 30<sup>e</sup> Rapport actuariel du RPC pour l'année 2019-2020 et le 27<sup>e</sup> Rapport actuariel du RPC pour l'année 2018-2019.

<sup>2</sup> En utilisant l'approche d'une courbe de rendement basée sur les rendements du marché des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor à la fin de la période considérée (le taux d'actualisation constant est de 1,72% au 31 mars 2019 et de 0,93% au 31 mars 2020). Le calcul de l'intérêt pour l'exercice financier est basé sur les taux en début de période tandis que les passifs sont basés sur les taux en fin de période (taux d'intérêt de 1,72% pour l'exercice financier 2019-2020 et 2,10% pour l'exercice financier 2018-2019).